

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 23 NOVEMBRE 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton tenue le lundi 23 novembre 2009 à 19 h 33 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

PRESÉNCES

Monsieur le maire Brad Woodside, le maire adjoint Bruce Grandy et les conseillers Jordan Graham, Steven Hicks, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Tony Whalen et Mike O'Brien.

Présences

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 26 octobre 2009 soit adopté dans la forme présentée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Approbation du procès-verbal

PRIÈRE

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Prière

CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES COMMERCE VERTS

En reconnaissance de leurs efforts pour assurer le respect de l'environnement, monsieur le maire remet une médaille aux membres de Commerces verts suivants :

Cérémonie de remise des médailles Commerces verts

- Judy Cormier (Cormier Upholstery) – Bronze
- Gerry Haley (Environtherm) – Bronze
- Heather MacLeod (The Barking Lot) – Argent
- Robert Buyting (Sir Speedy Printing Centre) – Argent
- Beata Sterner (What on Earth Jewellers) – Argent
- Wendy Hallihan (Exit Realty Advantage) – Or

HUIT ANNÉES DE SERVICE DU CONSEILLER MUNICIPAL MIKE O'BRIEN

Monsieur le maire offre au conseiller Mike O'Brien une épinglette, en reconnaissance de ses huit années de service au conseil municipal.

Huit années de service du conseiller municipal Mike O'Brien

WHEELS FOR MEALS (POPOTE ROULANTE)

Réception d'une demande de permission de John Carty qui souhaite mener une collecte d'aliments pour la Banque alimentaire de Fredericton dans le parc de maisons modulaires Heron Springs, le jeudi 26 novembre 2009.

Wheels for Meals (popote roulante)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller David Kelly, IL EST RÉSOLU que soit accordée à Meals on Wheels of Fredericton, Inc. la permission de tenir son activité « Wheels for Meals » à la place des Officiers le dimanche 30 mai 2010, sous réserve du respect de toutes les recommandations du personnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – 20, TWO NATIONS CROSSING (CANADIAN TIRE REAL ESTATE LIMITED)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une partie du terrain sis au 20, Two Nations Crossing de zone de développement futur (FD) à zone route commerciale (HC) en vue de créer une (1) parcelle constructible de zone route commerciale (H.C.), sous réserve des modalités et conditions stipulées.

Audience publique – rezonage et lotissement – 20, Two Nations Crossing (Canadian Tire Real Estate Limited)

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.675

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.675, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.675

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy QUE l'arrêté n° Z-2.675, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.675

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 1025, RUE PROSPECT (TERRAIN GROUP)

Audience publique – Modification de zonage – 1025, rue Prospect (Terrain Group)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par la modification de la zone centre commercial régional (RSC) en vue de permettre l'établissement d'un poste d'essence et d'un dépanneur sur la propriété sise au 1025, rue Prospect, sous réserve des modalités et conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.679

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.679, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.679

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE l'arrêté n° Z-2.679, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.679

JOURNÉE MATT STAIRS

Journée Matt Stairs

ATTENDU QUE Matt Stairs a grandi à Fredericton et qu'il continue à y visiter ses amis et sa famille;

QUE Matt Stairs joue au baseball professionnel depuis 17 ans;

QUE tous les membres des Phillies de Philadelphie qui visaient le championnat de la série mondiale de 2008 se rappelleront toujours le circuit de 2 points de Matt Stairs contre les Dodgers de Los Angeles;

QUE Matt Stairs est un exemple vivant de qualités admirables : sens du travail d'équipe, persévérance et dévouement;

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, désigne le samedi **28 novembre 2009, Journée Matt Stairs** afin de rendre hommage aux réussites de sa vie et pour l'honneur qu'il fait rejaillir sur sa ville natale.

51^e ANNIVERSAIRE DE CEDAR LUNCH

51^e anniversaire de Cedar Lunch

ATTENDU QUE, depuis 1958, le Cedar Tree Café (anciennement Cedar Lunch) constitue un symbole culturel représentant la communauté libanaise à Fredericton. Que Cedar Tree, un des plus anciens restaurants de la

ville, évolue depuis l'époque du jukebox et des comptoirs-lunch. Que tous, des grands politiciens aux jeunes enfants revenant de l'école y sont fidèles depuis plus de 50 ans;

QUE le restaurant est la propriété d'une troisième famille libanaise. La famille Wilby est honorée de porter le flambeau et de poursuivre la tradition du meilleur endroit en ville pour prendre un bon repas maison.

POUR CES MOTIFS, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, annonce le **51^e anniversaire du Cedar le vendredi 27 novembre 2009**. Comme toujours, tous sont bienvenus pour déguster un mets, un plat favori ou nouvellement ajouté au menu.

COLLECTE DE DENRÉES D'EXIT REALTY

Réception d'une demande de permission d'Austin Drisdelle qui souhaite mener une collecte de denrées pour la Banque alimentaire de Fredericton dans le parc de maisons modulaires Heron Springs le jeudi 26 novembre 2009.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que soit accordée à EXIT Real Estate Professionals la permission de mener une collecte d'aliments pour la Banque alimentaire de Fredericton dans le secteur du parc de maisons modulaires Heron Springs entre 17 h 30 et 20 h 30 le jeudi 26 novembre 2009.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXERCICE MILITAIRE

Réception d'une demande de permission du capitaine G.D. Grant qui souhaite tenir un exercice militaire le 23 mars 2010.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, IL EST RÉSOLU que soit accordée à l'école d'infanterie, CIC-BFC Gagetown, la permission de tenir son entraînement militaire (exercice d'observation en milieu urbain) dans le secteur de la rue Queen et de la place des Officiers au centre-ville de Fredericton et à l'hôtel de ville (accès à la tour de l'horloge compris) de 8 h à 16 h le mardi 23 mars 2010; **QUE** le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents intitulés *Right of Use*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Collecte de denrées d'Exit Realty

Exercice militaire

AVIS CONCERNANT LE YMCA

Monsieur le maire déclare que Fredericton est heureuse de participer à la prochaine campagne de financement du YMCA en offrant 250 000 \$ à l'organisme. De plus, le terrain municipal vendu au gouvernement provincial a été désigné propriété du YMCA; ce qui porte la contribution totale à un demi-million de dollars.

LE MAIRE ADJOINT BRUCE GRANDY ASSURE LA PRÉSIDENTE

Le maire adjoint Bruce Grandy assure la présidence

Sur l'ordre de monsieur le maire Brad Woodside et en accord avec le conseil, le maire adjoint Bruce Grandy assure la présidence à compter de 20 h 12.

Le maire Brad Woodside quitte la salle du conseil.

CONFIRMATION D'ARRÊTÉS

Confirmation d'arrêtés

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui réaffirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté Z-2.675 Canadian Tire Real Estate Ltd. – 20, Two Nations Crossing
2. Arrêté Z-2.677 Patrick Watt – 271, rue Regent
3. Arrêté Z-2.678 Rod Hussey's Auto Repair – 432, rue St. Mary's
4. Arrêté Z-2.679 Terrain Group Inc. – 1025, rue Prospect

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE ZONAGE – 715, RUE PRIESTMAN (CAFÉ OLÉ)

Modification de zonage – 715, rue Priestman (Café Olé)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Café Olé visant à modifier la zone institutionnelle (I), en ce qui a trait au terrain sis au 715, rue Priestman, de façon à permettre l'exploitation d'un restaurant avec permis d'alcool, sous réserve de conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 18 novembre 2009.

Proposé par la conseillère Marilyn, Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Jordan Graham ATTENDU QUE, pendant la séance du 23 novembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, selon la zone institutionnelle (I), de façon à permettre l'exploitation d'un restaurant avec permis d'alcool au 715, rue Priestman, comme l'indique l'annexe «A» ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 1**.

MODIFICATION DE ZONAGE – 153, RUE ARGYLE (JENNIFER WILSON)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Jennifer Wilson visant à modifier la zone TP-3A afin de permettre l'établissement d'un salon de coiffure au 153, rue Argyle, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 18 novembre 2009.

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Stephen Kelly que, ATTENDU QUE pendant la séance du 23 novembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative au plan de zonage de la ville – zone 3 A (TP-3A) prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de permettre l'établissement d'un salon de coiffure à un fauteuil au 153, rue Argyle, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des conditions stipulées;

Résolution

Modification de zonage – 153, rue Argyle (Jennifer Wilson)

Résolution

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 2**.

REZONAGE – 355, ALLÉE RAINSFORD (CAROL GAY)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Carol Gay visant à rezoner le terrain sis au 355, allée Rainsford (NID 75283630) en vue de faire passer la classification de zone d'aménagement futur (FD) à résidentielle deux (R-2), sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 18 novembre 2009.

Rezoning – 355, allée Rainsford (Carol Gay)

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller David Kelly que, ATTENDU QUE pendant la séance du 23 novembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 355, allée Rainsford de zone de développement futur (F.D.) à zone résidentielle deux (R-2), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 3.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 570, RUE NEEDHAM ET 321, RUE REGENT (LPR INVESTMENTS LTD.)

Rezonage et lotissement – 570, rue Needham et 321, rue Regent (LPR Investments Ltd.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de LPR Investments Ltd. visant à rezoner, de TP-4 A à R-7 résidentiel, une parcelle où se trouve un garage isolé, de façon à lotir le terrain sis au 570, rue Needham afin de l'ajouter au terrain sis au 321, rue Regent, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 18 novembre 2009.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Jordan Graham ATTENDU QUE, pendant la séance du 23 novembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredrickton afin de modifier le zonage d'une parcelle de terrain située aux 570, rue Needham de zone d'habitation quatre A (TP-4A) à résidentielle sept (R-7) en vue de l'ajouter au terrain du 321, rue Regent, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 4.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – AVENUE MURRAY (CBCL LIMITED)

Rezonage et lotissement –
avenue Murray (CBCL
Limited)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de CBCL Limited visant à reconfigurer les limites de zonage du terrain sis en retrait de l'avenue Murray pour le lotir de façon à créer 21 parcelles R-2A, 1 parcelle R-3 et 1 R-6 où se trouvent 34 maisons en rangée, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 18 novembre 2009.

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme ainsi que des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE pendant la séance du 23 novembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage d'un terrain sis en retrait de l'avenue Murray de zone résidentielle deux-B (R-2B), résidentielle trois (R-3) et résidentielle six (R-6) à zone résidentielle deux-A (R-2A), résidentielle trois (R-3) et résidentielle six (R-6) de façon à reconfigurer les limites de zonage actuelles, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 5**.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 746-792, AVENUE MCLEOD (ABRAHAM KHOURY)

Rezonage et lotissement – 746-792, avenue McLeod (Abraham Khoury)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande d'Abraham Khoury concernant le 746-792, avenue McLeod :

- Rezonage du terrain de zone résidentielle cinq (R-5) et zone résidentielle neuf A (R-9A) à zone de quartier d'aménagement global (CDD) et zone commerciale – détail interdit (NRC);
- plan provisoire de lotissement visant à créer une parcelle zone commerciale – détail interdit (NRC);

sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 18 novembre 2009.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, ainsi que des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Monsieur le maire Brad Woodside regagne la salle du conseil à 20 h 20.

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham que, ATTENDU QUE pendant la séance du 23 novembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis au 746-792, avenue McLeod de zone résidentielle cinq (R-5) et résidentielle neuf A (R-9A) à zone de quartier d'aménagement global (CDD) et zone commerciale – détail interdit (NRC), comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 6**.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 35 ET 45 IMPASSE BOYNE (SKYLINE BUILDING MANAGEMENT)

Rezoning et lotissement –
35 et 45 impasse Boyne
(Skyline Building
Management)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Skyline Building Management Ltd. visant le rezonage d'une partie du terrain sis aux 35 et 45, impasse Boyne de zone résidentielle huit (R-8) à résidentielle neuf A (R-9A) sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 18 novembre 2009.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Tony Whalen que, ATTENDU QUE pendant la séance du 23 novembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage d'une parcelle de terrain située aux 35 et 45, impasse Boyne de zone résidentielle 8 (R-8) à zone résidentielle 9-A (R9-A) afin de créer un nouveau lot (09-324) pour aménager deux immeubles à logements existants et un nouveau lot (09-325) dans la zone résidentielle 8 (R-8) afin de permettre la construction d'un nouvel immeuble d'habitation de 42 unités, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme;

que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 7.

REZONAGE ET LOTISSEMENT – 47, IMPASSE BOYNE (FREDERICTON)

Rezonage et lotissement – 47, impasse Boyne (Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson visant à rezoner le terrain sis au 47, impasse Boyne de zone de parcs à zone résidentielle neuf A (R-9A) et à créer deux (2) servitudes de services publics, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 18 novembre 2009.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Tony Whalen ATTENDU QUE pendant la séance du 23 novembre 2009, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 sur le zonage de Fredericton en vue de modifier le zonage d'une propriété située au 47, impasse Boyne de zone de parcs (P) à zone résidentielle 9-A (R9-A) afin de consolider ladite propriété à la propriété adjacente située au 45, impasse Boyne, comme l'indique l'annexe « A » ci-jointe faisant partie de la présente résolution, sous réserve des modalités et conditions stipulées;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par les présentes l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 8**.

MODIFICATION DES CONDITIONS DE L'ENTENTE SELON L'ARTICLE 39 – 510, PROMENADE BROOKSIDE (HILL BROTHERS REALTY)

Modification des conditions de l'entente selon l'article 39 – 510, promenade Brookside (Hill Brothers Realty)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Hill Bros. Realty Ltd. visant une modification de l'entente selon l'article 39, en vue de permettre l'exploitation d'une garderie commerciale sur le terrain sis au 510, promenade Brookside, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 18 novembre 2009.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le maire Brad Woodside QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution

Résolution

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le maire Brad Woodside que, ATTENDU QU'à sa séance du 23 novembre 2009, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier les conditions stipulées à l'annexe « A » et adoptées par le conseil le 14 avril 2009, relativement à l'arrêté Z-2.503 adopté le 13 mars 2006, et imposées pour le terrain sis sur la promenade Brookside (West Hills), concernant le nœud 1, prom. Brookside au sud de la rue « A », en vue de permettre une autre garderie commerciale sur le terrain sis au 510, promenade Brookside (anciennement promenade Brookside [West Hills]), sous réserve des conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution. Par conséquent, une nouvelle entente de développement en vertu de l'article 39 est requise.

ET ATTENDU QUE le paragraphe 39(3) de la *Loi sur l'urbanisme* exige qu'un avis public soit donné relativement au projet de modification des conditions stipulées en vertu de l'article 39 de la *Loi*.

IL EST RÉSOLU qu'un avis public relatif au projet de modification des conditions soit donné conformément à l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* et que l'examen des objections au projet de modification des conditions ait lieu à la réunion ordinaire du conseil tenue le lundi 11 janvier 2010 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les annexes « A » et « B » sont jointes aux présentes comme **Appendice 9**.

LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE LA PROMENADE PETERS (BROOKSIDE WEST PH. 6)

Lotissement – prolongement de la promenade Peters (Brookside West Ph. 6)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande d'Arnold Chippin visant à créer 40 parcelles résidentielles constructibles de faible densité sur le terrain sis sur la promenade Brookside West (prolongement de la promenade Peters), sous réserve des conditions suivantes :

- a) Concevoir les nouvelles parcelles constructibles de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 129/09.
- b) Prolonger la promenade Heron jusqu'à la rue « A », dans le cadre de cet aménagement.
- c) Fournir l'accès, la viabilisation, le nivellement du lot et la gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et des travaux publics.
- d) Terminer la construction des voies, y compris les trois virage en « P », à la satisfaction du directeur – Ingénierie et des travaux publics.
- e) Choisir l'emplacement du droit de passage du sentier et procéder à la construction du droit de passage et ce à la satisfaction du directeur – Services communautaires et de l'agent d'aménagement.
- f) En tant que demandeur, obtenir du ministère provincial de l'Environnement toutes les approbations exigibles.
- g) L'aménagement futur du reste du terrain devra prévoir l'intégration de la rue « G » (non nommée) et de la rue « H » (promenade Heron) comme le montre le Plan directeur n° 6 du secteur nord-ouest de Fredericton du réseau de rues et d'usage de terrains intitulé « Future Street and Land Use Concept Plan ».
- h) Accorder gratuitement toutes les servitudes nécessaires aux autorités visées.

- i) Céder le 8 % des terres publiques sous forme de terrain ou d'argent comptant, à la satisfaction du directeur des Services communautaires.

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le maire Brad Woodside QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR LE MAIRE REPREND LA PRÉSIDENCE

Monsieur le maire reprend la présidence à 20 h 27.

Monsieur le maire reprend la présidence

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE SENTIERS

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la lettre d'offre d'Atlantic Canada Opportunity Agency's RInC Fund du 13 octobre 2009, concernant sa proposition de financement de 212 500 \$ pour le programme municipal de construction de sentiers de 2010, ET QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter la lettre d'offre ainsi que tout autre document nécessaire pour donner suite à cette directive.

Programme de construction de sentiers

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DES POLITIQUES POUR APPUYER LES INITIATIVES DE LOGEMENT À PRIX ABORDABLE

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU QUE

Modification des politiques pour appuyer les initiatives de logement à prix abordable

- **Le Comité du logement à prix abordable jouera un rôle de défenseur, de facilitateur et de soutien des nouveaux projets de logement à prix abordable initiés par le secteur des organismes à but non lucratif. Le comité peut aider ces organismes dans leurs démarches auprès du Comité consultatif sur l'urbanisme quant aux questions d'aménagement, et les mettre en contact avec les représentants gouvernementaux appropriés.**
- **La Ville leur accorde un délai pour les exigences de paiement forfaitaire unique visant les frais d'aménagement et de mise en réseau des raccordements d'aqueduc et d'égouts jusqu'à réception du financement des organismes fédéraux ou provinciaux.**
- **La Ville modifie sa politique de réduction du prix des terrains de façon à y inclure les organismes sociaux à but non lucratif de Fredericton qui construisent des unités résidentielles individuelles de**

logement abordable, et à permettre au gestionnaire immobilier d'offrir la parcelle constructible à 10 % de moins que le prix courant admissible selon la politique municipale.

- Le conseil municipal ordonne que le Comité du logement à prix abordable rencontre les représentants de Saint John et de Moncton pour discuter de solutions pour encourager d'autres options de logement à prix abordable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME DE FORMATION PRÉALABLE À L'EMPLOI POUR LES POMPIERS – HOLLAND COLLEGE

Programme de formation préalable à l'emploi pour les pompiers – Holland College

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, **IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise par la présente le maire et la secrétaire municipale à signer une entente entre le collège Holland, un établissement postsecondaire installé à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Fredericton, en vue de la location, pour une somme de 40 000 \$, du complexe de formation à la lutte contre l'incendie sis au 500, Two Nations Crossing de façon à ce que le collège Holland y offre le programme de formation préalable à l'emploi pour les pompiers;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer tout autre document juridique nécessaire pour donner suite à cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE LOCATION ROGERS WIRELESS – CENTRE DE CONGRÈS

Entente de location Rogers Wireless – Centre de congrès

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks, **IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton approuve l'entente de location d'espace dans un bâtiment, entre Rogers Communications Inc. et la Ville de Fredericton, pour établir un site de télécommunications visant l'installation d'un système de relais pour téléphones cellulaires au centre des congrès; **IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à signer tout autre document juridique nécessaire pour donner suite à cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE À L'ESSAI D'UN POSTE DE PÉAGE À ÉNERGIE SOLAIRE

Mise à l'essai d'un poste de péage à énergie solaire

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise par la présente le service juridique à préparer une modification d'arrêté appropriée modifiant l'arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, afin de mettre à jour l'inventaire des espaces de stationnement de l'annexe « B », établir la liste des espaces de stationnement de 7050 à 7058 au garage de la rue Brunswick et indiquer que le paiement est calculé selon un système d'horodateur ou de parcomètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Tony Whalen quitte la salle du conseil à 20 h 36.

APPEL D'OFFRES T09-57 – SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN, DÉPÔT RUE REGENT

Appel d'offres T09-57 –
Contrat adjugé à *Admiral Building Maintenance*

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Eric Megarity, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T09-Services de nettoyage et d'entretien, dépôt rue Regent, à *Admiral Building Maintenance*, soumissionnaire ayant reçu la meilleure note et répondant aux spécifications, au prix total proposé de 29 249,20 \$ pour trois années, TVH en sus, pour la période de contrat, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-58 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES, POSTE DE POLICE

Appel d'offres T09-58 –
Contrat adjugé à *Trane Atlantic*

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Jordan Graham, IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de l'appel d'offres T09-58 – entretien des systèmes mécaniques, poste de police, soit adjugé à *Trane Atlantic*, moins-disant répondant aux spécifications, pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, au prix total soumissionné de 15 670 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-59 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES, CASERNE DE LA RUE YORK

Appel d'offres T09-59 –
Contrat adjugé à *Trane Atlantic*

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de l'appel d'offres T09-59 – Entretien des systèmes mécaniques, caserne de la rue York, soit adjugé à *Trane Atlantic*, moins-disant répondant aux spécifications, pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, au prix total soumissionné de 4584 \$, TVH comprise, ET QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-60 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES, FREDERICTON TRANSIT (470, RUE SAINT MARYS)

Appel d'offres T09-60 –
Contrat adjudgé à *Trane Atlantic*

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller David Kelly, IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de l'appel d'offres T09-60 – Entretien des systèmes mécaniques, Transit Building (470, rue Saint Marys, à Fredericton, soit adjudgé à *Trane Atlantic*, moins-disant répondant aux spécifications pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, au prix total soumissionné de 5092 \$, TVH comprise, ET QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-61 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE L'ÉDIFICE TWO NATIONS CROSSING (100, TWO NATIONS CROSSING)

Appel d'offres T09-61 –
Contrat adjudgé à *Trane Atlantic*

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy, IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de l'appel d'offres T09-61 – Entretien des systèmes mécaniques de l'édifice Two Nations Crossing (100, Two Nations Crossing, Fredericton, N.-B.), soit adjudgé à *Trane Atlantic*, moins-disant répondant aux spécifications, pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, au prix total soumissionné de 3960 \$, TVH comprise, et que le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-62 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES, CASERNE DU CHEMIN KIMBLE

Appel d'offres T09-62 –
Contrat adjudgé à *Trane Atlantic*

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de l'appel d'offres T09-62 – Entretien des systèmes mécaniques, caserne du chemin Kimble, soit adjudgé à *Trane Atlantic*, moins-disant répondant aux spécifications, pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, au prix total soumissionné de 4 254 \$, TVH comprise, ET QUE le maire et la secrétaire municipale

soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-63 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES, MAISON SUTTON (335, RUE QUEEN)

Appel d'offres T09-63 –
Contrat adjugé à *Carmichael Engineering Limited*

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de l'appel d'offres T09-63 – Entretien des systèmes mécaniques, maison Sutton (335, rue Queen, Fredericton, N.-B.), soit adjugé à *Carmichael Engineering Limited*, moins-disant répondant aux spécifications pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, pour un prix total soumissionné de 3 517,69 \$ TVH comprise, ET QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-64 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES, ÉDIFICE STEPPING STONE (15, RUE SAUNDERS)

Appel d'offres T09-64 –
Contrat adjugé à *Trane Atlantic*

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de l'appel d'offres T09-64 – Entretien des systèmes mécaniques, édifice Stepping Stone (15, rue Saunders, Fredericton, N.-B.), soit adjugé à *Trane Atlantic*, moins-disant répondant aux spécifications pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, au prix total soumissionné de 1780 \$, TVH comprise, ET QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-65 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES, HÔTEL DE VILLE

Appel d'offres T09-65 –
Contrat adjudgé à *Trane Atlantic*

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity, IL EST RÉSOLU que le contrat découlant de l'appel d'offres T09-65 – Entretien des systèmes mécaniques, hôtel de ville, soit adjudgé à *Trane Atlantic*, moins-disant répondant aux spécifications pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, au prix total soumissionné de 8944 \$, TVH comprise, ET QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-66 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES, BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FREDERICTON

Appel d'offres T09-66 –
Contrat adjudgé à *Trane Atlantic*

Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy, IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de l'appel d'offres T09-66 – Entretien des systèmes mécaniques, bibliothèque publique de Fredericton, soit adjudgé à *Trane Atlantic*, moins-disant répondant aux spécifications pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, pour un prix total soumissionné de 9770 \$, TVH comprise, ET QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-67 – SERVICES DE NETTOYAGE ET ENTRETIEN, DÉPÔT DE LA RUE SAINT MARYS ET BÂTIMENT DE LA DIVISION DU PARC AUTOMOBILE

Appel d'offres T09-67 –
Contrat adjudgé à *Capable Building Cleaning Ltd.*

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T09-67, Services de nettoyage et entretien, dépôt de la rue Saint Marys et bâtiment de la division du parc automobile, à *Capable Building Cleaning Ltd.*, soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note et moins-disant répondant aux spécifications, pour un prix total

soumissionné de 58 637,88 \$, TVH en sus, pour la période de contrat, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-68 – ENTRETIEN DES SYSTÈMES MÉCANIQUES, FREDERICTON PLAYHOUSE

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller David Kelly, IL EST RÉSOLU QUE le contrat découlant de l'appel d'offres T09-68 – Entretien des systèmes mécaniques, Fredericton Playhouse, soit adjugé à *Carmichael Engineering Limited*, moins-disant répondant aux spécifications, pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2011, pour un prix total soumissionné de 13 690 \$, TVH comprise, ET QUE le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-69 – SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN, HÔTEL DE VILLE

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le maire adjoint Bruce Grandy, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T09-69 – *Services de nettoyage et d'entretien, hôtel de ville*, 397, rue Queen, Fredericton (N.-B.), à *Sprucegrove Building Cleaners*, soumissionnaire ayant reçu la meilleure note répondant aux spécifications, au prix total soumissionné de 189 228,40 \$ pour une période de trois ans, TVH en sus, pour la période de contrat, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Tony Whalen est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

Le conseiller Scott McConaghy quitte la salle du conseil à 20 h 44.

Appel d'offres T09-68 –
Contrat adjugé à *Carmichael Engineering Limited*

Appel d'offres T09-69 –
Contrat adjugé à
Sprucegrove Building Cleaners

APPEL D'OFFRES T09-70 – SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN, DIVISION DES PARCS ET DES ARBRES

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T09-70 – Services de nettoyage et d'entretien du dépôt de la Division des parcs et des arbres, à *Capable Building Cleaning Ltd.*, soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note et moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 41 739,84 \$, TVH en sus, pour la période de contrat, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Les conseillers Tony Whalen et Scott McConaghy sont absents de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-71 – SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN, IMMEUBLE DE FREDERICTON TRANSIT

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller David Kelly IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T09-71, – Services de nettoyage et d'entretien, Transit Building, à *Capable Building Cleaning Ltd.*, soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note et moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 41 359,56 \$ pour trois années, TVH en sus, pour la période de contrat, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Les conseillers Tony Whalen et Scott McConaghy sont absents de la salle du conseil au moment du vote.)

APPEL D'OFFRES T09-73 – SERVICES DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN, BÂTIMENT DU STEPPING STONE SENIORS CENTRE

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Jordan Graham, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T09-73, – Services de nettoyage et d'entretien, bâtiment du Stepping Stone Seniors Centre, à *Admiral Building Maintenance*, soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note et moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 22 050 \$ pour trois

Appel d'offres T09-70 –
Contrat adjugé à *Capable Building Cleaning Ltd.*

Appel d'offres T09-71 –
Contrat adjugé à *Capable Building Cleaning Ltd*

Appel d'offres T09-73 –
Contrat adjugé à *Admiral Building Maintenance*

années, TVH en sus, pour la période de contrat, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, ET le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Les conseillers Tony Whalen et Scott McConaghy sont absents de la salle du conseil au moment du vote.)

DEMANDE DE PRIX Q65-6 – RECONDUCTION, FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPTEURS D'EAU NEPTUNE ET SENSUS (AUCUNE SUBSTITUTION ACCEPTÉE) – INGÉNIERIE ET TRAVAUX PUBLICS

Demande de prix Q65-6 – Contrat adjugé à *Scotia Tech* (Items 1, 3,4, 5); *McLennan Sales*, (Items 2 & 5)

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise la prolongation du contrat visant la demande de prix Q65-6, fourniture et livraison de compteurs d'eau Neptune et Sensus (aucune substitution), pour Ingénierie et travaux publics de Fredericton, avec le moins-disant *Scotia Tech* pour les articles 1, 3, 4 et 5 à 127 578 \$, TVH en sus, moins 2 % (modalités de paiement) et avec *McLennan Sales, Division d'EMCO Corp.*, pour les articles 2 et 5 à 8315 \$, TVH en sus, moins 2 % (modalités de paiement), pour le coût total soumissionné de 135 893 \$, TVH en sus, moins 2 % (modalités de paiement.)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Les conseillers Tony Whalen et Scott McConaghy sont absents de la salle du conseil au moment du vote.)

RAPPORT ANNUEL – SERVICE D'INCENDIE DE FREDERICTON – RAPPORT TRIMESTRIEL

RAPPORT ANNUEL – Service d'incendie de Fredericton – Rapport trimestriel

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE le rapport annuel suivant soit reçu et classé :

- Service d'incendie de Fredericton – Rapport trimestriel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Les conseillers Tony Whalen et Scott McConaghy sont absents de la salle du conseil au moment du vote.)

DÉSIGNATIONS – RÉPERTOIRE LOCAL DES LIEUX PATRIMONIAUX

Désignations – Répertoire local des lieux patrimoniaux

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Steven Hicks, IL EST RÉSOLU que les propriétés suivantes soient inscrites au répertoire local des lieux patrimoniaux :

1. 69, rue Cliffe
2. 335-337, rue Canada
3. 355, rue Canada, ancienne résidence des enseignants de Marysville
4. 357, rue Canada, ancienne école de Marysville
5. 402, rue Union

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Les conseillers Tony Whalen et Scott McConaghy sont absents de la salle du conseil au moment du vote.)

Le conseiller Tony Whalen regagne la salle du conseil à 20 h 49.

RATIFICATION DE LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE FREDERICTON PLAYHOUSE INC.

Ratification de la nomination des membres du conseil de Fredericton Playhouse Inc.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton approuve par la présente la nomination des personnes suivantes en tant que membres du conseil de Fredericton Playhouse Inc. (la compagnie) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2010, et qu'elles soient investies des droits et privilèges que leur confèrent les règlements administratifs de la compagnie, y compris la fonction d'administrateur de la compagnie:

- M^{me} Jane Blakely (Fredericton)
- M. Peter Clark (Fredericton)
- M^{me} Melanie Corey (Fredericton)
- M. Lawrence Durling (Fredericton)
- M^{me} Andrea Feunekes (Fredericton)
- M^{me} Dorothy Frazier (Fredericton)
- M. Kim Hill (Fredericton)
- M^{me} Marilyn Kaufman (Fredericton)
- M. Paul Leger (Fredericton)

- M. Kevin Malone (Fredericton)
- M. Brian Nussey (Fredericton)
- M. Scott Thomson (Fredericton)
- M. Stephen Wheatley (Fredericton)
- M. Paul White (Fredericton)
- M^{me} Heather Wilson (Fredericton)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

ASSENTIMENT DU CONSEIL – 1270, CHEMIN HANWELL (FREDERICTON)

Assentiment du conseil –
1270, chemin Hanwell
(Fredericton)

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, IL EST RÉSOLU QUE le plan final de lotissement produit par Trainor Surveys (1974) Ltd. intitulé « Subdivision Plan, ARD ENTERPRISES LTD » créant une partie du chemin Hanwell (public) du NID 75436627, chemin Hanwell, à Fredericton, dans le comté d'York, au Nouveau-Brunswick, reçoive l'assentiment du conseil, selon le paragraphe 56(2) de la *Loi sur l'urbanisme*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL « PROJET D'OFFRE, D.C. DEMERCHANT HOLDINGS LTD. »

Projet d'offre – D.C.
DeMerchant Holdings Ltd.
Ajouté à l'agenda

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Scott McConaghy, QUE le projet d'offre de D.C. DeMerchant Holdings Ltd., soit ajouté comme point 10.D. à la séance ordinaire du conseil municipal. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

PROJET D'OFFRE – D.C. DEMERCHANT HOLDINGS LTD.

Proposé par le maire adjoint Bruce Grandy, appuyé par le conseiller Eric Megarity, IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de Fredericton autorise les conditions de règlement avec DeMerchant Holdings Ltd c. Fredericton (F/C/81/07) pour la somme de 33 362,19 \$; IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'avocat municipal soit autorisé par la présente à signer les documents nécessaires à cette transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-7, ARRÊTÉ CONCERNANT LES PARCOMÈTRES, LES ZONES DE STATIONNEMENT ET LES HORODATEURS – ESSAI D'UN SYSTÈME D'HORODATEUR SOLAIRE

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° T-7.3

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° T-7.3, arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu en premier lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton, QUE l'arrêté n° T-7.3, arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, soit lu en deuxième lieu par titre. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

(Le conseiller Scott McConaghy est absent de la salle du conseil au moment du vote.)

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 271, RUE REGENT (PATRICK WATT)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), selon la zone commerciale et résidentielle, en vue de l'exploitation d'un magasin spécialisé en plongée subaquatique au 271, rue Regent sous réserve des modalités et conditions stipulées.

Projet d'offre – D.C. DeMerchant Holdings Ltd.

Modification de l'arrêté n° T-7, – Essai d'un système d'horodateur solaire

Première lecture de l'arrêté n° T-7.3

Deuxième lecture de l'arrêté n° T-7.3

Audience publique – modification de zonage – 271, rue Regent (Patrick Watt)

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.677

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham, QUE l'arrêté n° Z-2.677, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.677

Le conseiller Scott McConaghy regagne la salle du conseil à 20 h 51.

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE l'arrêté n° Z-2.677, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.677

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE ET ZONAGE – 432-440, RUE SAINT MARYS (ROD HUSSEY'S AUTO REPAIR)

Audience publique – modification de zonage et zonage – 432-440, rue Saint Marys (Rod Hussey's Auto Repair)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par le rezonage d'une partie du terrain sis au 440, rue St. Mary's (NID 75378711) de façon à faire passer la classification de zone industrielle générale (GI) à zone route commerciale (H.C.), ainsi qu'une modification de zonage visant à permettre l'exploitation d'un atelier de réparation d'automobiles sur le terrain sis au 432, rue Saint Marys (NID 01533199), sous réserve des modalités et conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.678

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE l'arrêté n° Z-2.678, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.678

Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE l'arrêté n° Z-2.678, arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.678

AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DES CONDITIONS –

Audience publique – modifi-

2, ALLÉE GOLF GREENS (T C LAND HOLDING INC.)

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant la modification des conditions existantes d'une approbation de zonage afin de permettre un autre aménagement et une autre conception architecturale extérieure (élévation) pour l'ensemble de 39 maisons en rangée sur le terrain sis au 2, allée Golf Greens, sous réserve des modalités et conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Résolution visant à modifier les conditions

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Tony Whalen, ATTENDU QUE pendant la séance du 26 octobre 2009, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que les conditions énoncées à l'annexe « A » ci-jointe et se rapportant à l'arrêté n° Z-2.547 qui a été adopté par le conseil au cours de la séance du 12 février 2007 et s'appliquant au terrain situé au 785, chemin Hanwell (maintenant 2, allée Golf Greens), soient abrogées et remplacées par les conditions énoncées à l'annexe « B » ci-jointe et faisant partie de la présente résolution en vue de permettre une autre disposition et conception pour l'extérieur du bâtiment (élévation);

ET ATTENDU QUE les exigences stipulées au paragraphe 39(3) et à l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* ont été satisfaites relativement à la modification des conditions;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte, par les présentes, la modification proposée des conditions s'appliquant aux terrains sis au 785, chemin Hanwell (maintenant 2, allée Golf Greens), conformément aux paragraphes ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° T-4.2, ARRÊTÉ CONCERNANT LES RUES ET LES TROTTOIRS

Troisième lecture de l'arrêté n° T-4.2

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE l'arrêté n° T -4.2, Arrêté concernant les rues et les trottoirs, soit lu par numéro d'article relativement aux paragraphes 11.1(1) et (2) de la *Loi sur les municipalités*. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

cation des conditions – 2, allée Golf Greens (T C Land Holding Inc.)

Résolution visant à modifier les conditions

Modification de l'arrêté n° T-4.2, arrêté concernant les rues et les trottoirs

Lecture par numéro d'article de l'arrêté n° T-4.2

L'arrêté n° T-4.2 est lu par numéro d'article et est joint aux présentes comme **Appendice 10.**

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Eric Megarity, QUE l'arrêté n° T-4.2, Arrêté concernant les rues et les trottoirs, soit lu en troisième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Troisième lecture de l'arrêté T-4.2

ABSENCE DE CONSEILLERS

Absence des conseillers

Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Steven Hicks, QUE les conseillers Stephen Chase et Dan Keenan soient excusés et dispensés de la pénalité prévue au règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 54.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par :

(Sgd.) Karen Garrett

Karen Garrett
Secrétaire de séance